

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Attention : il vous est recommandé de ne pas imprimer vous-mêmes les bulletins de vote.

En application des dispositions de l'article R. 66-2 du code électoral, encourent la nullité les bulletins de vote :

- d'un modèle différent que l'exemplaire de référence remis à la commission de propagande ou à défaut, au président du bureau de vote ;
- ne répondent pas aux prescriptions de l'article R. 30 relatives au format, à la taille et au grammage d'un bulletin de vote : les bulletins doivent être imprimés en une seule couleur sur papier blanc, d'un grammage compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré" et avoir le format suivant : 210 x 297 millimètres (A4) en mode paysage.

Les bulletins de vote seront envoyés au domicile des électeurs des départements pilotes et seront à disposition dans les bureaux de vote.

Par souci de préservation des ressources naturelles, merci de ne pas imprimer ce document pour aller voter.



Le Choix de la Bretagne

Liste conduite par

MARC LE FUR

Union Droite - Centre - Régionalistes

Côtes d'Armor

Marc LE FUR Quintin Svlvie GUIGNARD, Langueux Stéphane de SALLIER DUPIN, Lamballe Martine TISON, Callac Hervé GUELOU, Plufur Odile MIEL-GIRESSE, Dinan Yvon LE MOIGNE, Squiffied Sylvie GRONDIN, Saint-Brieuc Hervé LE LU, Mûr-de-Bretagne Svlvie JEHANNO, Lannion Jean-François LE BIHAN, Pédernec Marie-Christine PHILIPPOT, Plouguernevel Jean-Yves LEBAS, Pléneuf-Val-André Imane MONFORT, Plérin Quentin RENAULT, Trégueux Patricia LE BRETON LE BELLEC, Ploubazlanec Guillaume VILLENEUVE, Ploubalay

Finistère

Gaëlle NICOLAS, Châteaulin Stéphane ROUDAUT, Gouesnou Isabelle LE BAL, Quimper Bruno QUILLIVIC, Concarneau Agnès LE BRUN, Morlaix Nicolas FLOCH, Saint-Pol-de-Léon Claudine PERON. Brest Stéphane POCHIC, Loctudy Carine BARANGER, Pont-L'Abbé Michel RIOU, Landerneau Valérie LECERF LIVET, Quimper Jean-François TREGUER, Lannilis Viviane GODEBERT, Locmaria-Plouzané Christophe MONNIER, Brest Marie-Claire HÉNAFF, Saint-Vougay Laurent GUILLEVIN, Brest Charlotte ABIVEN, Kerlouan Jérôme YVINEC, Carhaix Lorette ROBERT-ROCHER, Rédéné Eric LEOST, Plounéour-Lanvern Carine GUILLO, Pont-Croix Renaud LE FLOC'H. Brest Véronique GALL, Plabennec Ludovic JOLIVET, Quimper Françoise LOUARN, Argol

Ille-et-Vilaine

Bernard MARBOEUF, Lécousse Delphine DAVID, Montfort-sur-Meu Bertrand PLOUVIER, Rennes Claire GUINEMER, Saint-Malo Pierre BRETEAU, Saint-Grégoire Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE, Rennes Jean-Marc CARREAU, Bains-sur-Oust Françoise BOUSSEKEY, Sainte-Marie Jean-Noël BEVIERE, Argentré-du-Plessis Caroline OLLIVRO, Saint-Jacques-de-la-Lande Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc en Poulet Mélina PARMENTIER, Bécherel Thierry DORANCE-HOUSSAY, Cesson-Sévigné Christine CLOAREC. Vitré Daniel LEROY, Pleurtuit Marie de BLIC, Domloup Jean-Yves CHIRON, La-Chapelle-des-Fougeretz Antoinette DEPRESLE, Hédé Bazouges Emmanuel HOUDUS, Tremblay Delphine VIEUXBLED, Fougères Svlvain HARDY, La Bouëxière Nolwenn HAMON-BERTHELEME, Rennes Éric PINEAU, Janzé Nadège MARECHAL, Rennes Gautier ROUDAUT, Pacé Laurence POISSON KLARIC, Thorigné-Fouillard François LOGNONÉ, Saint-Malo

Morbihan

David ROBO, Vannes Christine LE STRAT, Pontivy Patrick LE DIFFON, Ploërmel Anne Maud GOUJON, Guidel Olivier COJAN, Brech Hortense LE PAPE, Vannes David LE SOLLIEC, Gourin Gaëlle BOIS. Lorient Gwenn LE NAY, Plouav Marie-Carole PETRESCO, Larmor-Plage Jean-Jacques PAGE, Vannes Teaki DUPONT-TEIKIVAEOHO, Ploemeur Guillaume LE CHENE, Vannes Véronique BERTHO, Locmaria Belle-Ile Benoit ROLLAND, Moustoir Ac Gwenaëlle LEGRAND, Elven Nicolas JAGOUDET, Josselin Yvette LOUER, Péaule Paul CHAPEL, Carnac Valérie ROUSSEAU, Aurav Fabrice LOHER, Lorient







Christine COUDRAIS, Betton



